

CALENDRIER et PROCÉDURE de CANDIDATURE CÉSURE 2024

- Pour un départ en césure au titre du 1^{er} semestre 2024-2025 ou pour l'année universitaire entière 2024-2025

Première campagne : Période de candidature du **6 Mai au 7 Juin 2024**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 mai au 7 juin (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	12 juin
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	14 juin
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	29 juin au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 17 juin
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	2 juillet
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	5 juillet
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 8 juillet

Deuxième campagne : Période de candidature du **10 Juin au 19 Juillet 2024**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 10 juin au 19 juillet (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	23 juillet
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures. <i>*Une décision d'acceptation ne pourra être prise et notifiée pour les élèves en classe de terminale, qu'à la condition préalable de l'obtention du baccalauréat.</i>	25 juillet
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	9 août au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 19 août <i>(Fermeture congés d'été)</i>
Réunion de la commission chargée d'instruire les recours	27 août <i>(Fermeture congés d'été)</i>
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	30 août
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 1er septembre

Important

Une commission césure exceptionnelle pourra être mise en place durant la première quinzaine du mois de Septembre, pour les élèves et étudiants qui n'auraient pas pu candidater lors de la seconde campagne pour cause d'éléments manquants au bon traitement de la candidature, à savoir uniquement :

- Baccalauréat non encore obtenu au moment de la seconde campagne de candidature (rattrapage)
- Attente d'acceptation dans une formation de l'université d'Orléans (listes complémentaires)

Pour être examinés, les dossiers devront être parvenus à la DOIP via l'adresse cesure@univ-orleans.fr au plus tard le 31 Août 2024.

- Pour un départ en césure au titre du 2^{ème} semestre 2024-2025 ou pour l'année civile 2025 (2^{ème} semestre 2024-2025 et premier semestre 2025-2026)

Période de candidature du **22 septembre au 14 novembre 2024**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 22 Septembre au 14 novembre (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	18 novembre
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	22 novembre
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univ-orleans.fr	9 décembre
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 26 novembre
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	13 décembre
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	16 décembre
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 18 décembre